

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 novembre 2022

AUX ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES AMBULANCIÈRES

AUX DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES
DE COMMUNICATION SANTÉ

Mesdames,
Messieurs,

En juin 2022, le gouvernement du Québec a adopté une politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence (Politique préhospitalière). Dans celle-ci, en cohérence avec les responsabilités du ministre de la Santé et des Services sociaux dans la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence, le gouvernement souhaite mettre en place une planification de la main-d'œuvre (PMO), tant pour les techniciens ambulanciers paramédics (TAP) que pour les répartiteurs médicaux d'urgence (RMU).

Cette planification se fera en collaboration avec l'ensemble des employeurs des services préhospitaliers d'urgence tels que la Corporation d'urgences-santé (Urgences-santé), les entreprises ambulancières et les centres de communication santé.

L'objectif est d'obtenir une PMO afin d'anticiper les besoins et de promouvoir des mesures d'attraction, de rétention et de mobilité de la main-d'œuvre. Ce chantier constituera une initiative stratégique de la Politique préhospitalière. Un mandat a été confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à Urgences-santé pour agir à titre d'expert-conseil concernant la mise en œuvre de la prochaine planification de la main-d'œuvre des TAP et des RMU de l'ensemble de la province.

Dans ce mandat, Urgences-santé aura la responsabilité de coordonner des tables de travail avec l'ensemble des partenaires du préhospitalier, incluant les régions rurales et atypiques afin de comprendre les besoins variables des différentes régions.

... 2

Pour faire de ce projet une réussite, la collaboration de l'ensemble des acteurs du préhospitalier est nécessaire. Vos organisations seront donc interpellées par Urgences-santé au cours des prochaines semaines pour participer aux différents comités qui alimenteront la PMO.

Également, Urgences-santé précisera les différentes données requises par un tel exercice et sollicitera votre collaboration afin de les obtenir dans des délais raisonnables.

Évidemment, en plus de solliciter votre participation à l'exercice de planification de main-d'œuvre, nous nous engageons à vous communiquer le rapport final et à vous faire un suivi sur la mise en œuvre des différentes recommandations qui en découleront.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

c. c. M. François Charpentier, Corporation d'urgences-santé
Coordonnatrices et coordonnateurs des services préhospitaliers d'urgence des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 22-AU-01500